




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Liberté
Égalité
Fraternité

La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 


Télédéclaration des manifestations commerciales (Service en ligne)

Ministère chargé de l'économie

Permet d'effectuer la déclaration des manifestations commerciales et des salons professionnels en préfecture.

Le déclarant doit préalablement fournir des informations de base concernant son entreprise pour s'inscrire et choisir un identifiant et un mot de passe. Pour le parc d'exposition, cette inscription permettra de le rapprocher de son enregistrement préalable en préfecture.

Accès au calendrier et à la liste de tous les salons professionnels, hors parcs d'exposition, avec une recherche par secteur d'activité, par département et par année.

Accéder au
service en ligne 

(<https://www.foiresetsalons.entreprises.gouv.fr/teleprocedure.php>)

Vérfié le 04 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)